



An 68 de l'indépendance guinéenne

P.3

L'adresse du président Mamadi Doumbouya à la nation



Edito à vue d'Aigle

Une 10ème législature et des attentes

Lundi, 05 octobre 2026, la session parlementaire 2026-2027 de l'Assemblée nationale de Guinée a été officiellement ouverte à l'hémicycle, quelques mois après l'installation des 147 députés élus lors des élections législatives qui se sont tenues le 31 mai dernier.

Dr Dansa Kourouma a mis cette occasion à profit pour présenter les principales orientations de l'institution qu'il a l'honneur de présider. Dans son discours de circonstance, il a notamment insisté sur la qualité du travail législatif, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation de proximité et l'évaluation des...

Justice

P.2



Gracié, le cas Aliou Bah inquiète ses proches

Hausse du prix de l'eau minérale P.4



Gbato Mamy dénonce un "sabotage commercial" (Entretien)

Cadre de partenariat-pays 2027-2033 P.4



4 accords de financement signés

Rentrée parlementaire

P.5

Dansa Kourouma fixe les priorités de la 10^e législature

Justice

P.3

Un ancien ministre et 25 de ses collaborateurs dans les mailles de la CRIEF

Vie de la nation

P.2

La transition face à ses arbitrages vertueux — Entre rigueur institutionnelle, deuil national et vérité des prix (1er - 7 octobre 2026)

Édito à vue d'aigle



Une 10ème législature et des attentes

Lundi, 05 octobre 2026, la session parlementaire 2026-2027 de l'Assemblée nationale de Guinée a été officiellement ouverte à l'hémicycle, quelques mois après l'installation des 147 députés élus lors des élections législatives qui se sont tenues le 31 mai dernier.

Dr Dansa Kourouma a mis cette occasion à profit pour présenter les principales orientations de l'institution qu'il a l'honneur de présider.

Dans son discours de circonstance, il a notamment insisté sur la qualité du travail législatif, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation de proximité et l'évaluation des politiques publiques.

L'ancien président du CNT a ensuite martelé que l'assemblée nationale se doit d'être une institution moderne, capable de s'appuyer sur des données fiables et sur l'expertise dans l'examen des textes.

Le Parlement, a-t-il poursuivi, doit produire, contrôler et évaluer, tout en consacrant davantage de temps au travail qu'à la communication. Il n'a pas manqué de rappeler aux députés que leur mandat ne constitue ni une récompense, ni un privilège mais plutôt une responsabilité confiée par le peuple. Aussi a-t-il invité les députés à respecter plusieurs obligations liées à leur mandat, à savoir l'assiduité, le travail, la responsabilité et l'exemplarité. Il les a aussi appelés à mesurer la portée de leurs interventions et de leurs votes, tout en adoptant une conduite digne et en plaçant l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Dr Dansa Kourouma a présenté plusieurs axes devant guider le travail parlementaire au cours de la législature : le parachèvement du cadre juridique des institutions de la République ; la qualité de la production législative et l'effectivité des lois ; la représentation de proximité ; le contrôle de l'action gouvernementale ; l'évaluation parlementaire des politiques publiques.

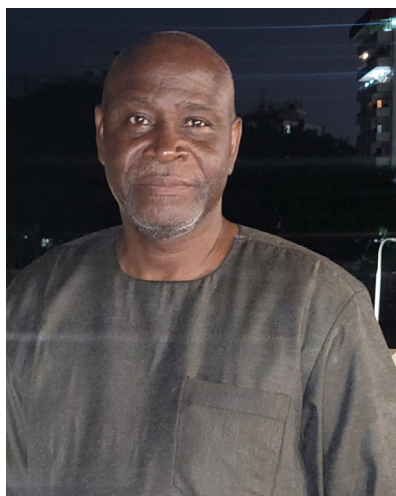
Il a annoncé que l'assemblée nationale, pour jouer pleinement et efficacement son rôle, utilisera les différents instruments prévus par la Constitution et son Règlement intérieur. Parmi lesquels l'on peut citer entre autres des questions écrites et orales, des questions d'actualité, des auditions des membres du Gouvernement et des responsables d'établissements publics, des missions d'information et si nécessaire des commissions d'enquête.

Comme il fallait s'y attendre, il n'a pas occulté le suivi du programme Simandou 2040, qui, selon lui, constitue un domaine important dans lequel l'Assemblée nationale devra exercer son rôle de contrôle.

Le président du Parlement guinéen a fait savoir que son institution devra suivre plusieurs aspects de la mise en œuvre dudit programme, notamment le respect des engagements et des calendriers, la transparence dans la gestion des ressources, le contenu local, la création d'emplois pour les jeunes, la protection de l'environnement et la répartition territoriale des retombées.

Kéfina Diakité

La transition face à ses arbitrages vertueux — Entre rigueur institutionnelle, deuil national et vérité des prix (1er - 7 octobre 2026)



La première semaine du mois d'octobre 2026 s'inscrit dans un tournant décisif pour la République de Guinée. Entre l'obligation de mémoire à la suite de la disparition de figures politiques de premier plan, la fermeté requise dans l'assainissement de la gouvernance publique et l'encadrement des réalités socio-économiques, le pays navigue à la croisée des chemins. L'exigence de probité prônée par les plus hautes autorités de la transition se heurte désormais au mur des réalités et à la tentation des résistances corporatistes.

1. Le deuil de la mémoire et la leçon d'humilité politique

Ce début de mois reste profondément empreint de gravité après la disparition, à la fin du mois de septembre à Paris, de l'ancien Premier ministre et leader de l'UFR, **Sidya Touré**. Alors que la nation et la classe politique rendent hommage à la mémoire de cet homme d'État et technocrate d'envergure, son parcours rappelle à l'opinion publique l'éphémère nature des ambitions humaines et la lourde responsabilité des dirigeants face au

Vie de la nation

destin collectif.

Cet événement mémoriel, qui intervient dans un climat de recomposition politique, doit servir de catalyseur pour une véritable prise de conscience : le pouvoir et l'engagement public n'ont de sens que lorsqu'ils sont mis au service exclusif de l'intérêt supérieur du peuple souverain de Guinée, loin des calculs partisans et des renvois d'ascenseur corporatistes.

2. Gouvernance et éthique publique : Pour un assainissement sans complaisance

Sur le front de la gouvernance institutionnelle, la semaine du 1er au 7 octobre 2026 a mis en lumière la nécessité pressante d'accorder les actes aux discours d'État. On ne peut prôner la refondation, la transparence administrative et la lutte contre le détournement des deniers publics tout en fermant les yeux sur les dérives qui gangrènent certains secteurs névralgiques, à commencer par celui des médias et de la presse écrite.

L'assainissement de la vie publique exige une impartialité absolue de toutes les institutions républicaines :

• **Respect de l'État de droit et de la chose jugée** : Les régulateurs et les départements ministériels doivent se plier scrupuleusement aux décisions de justice et aux règlements intérieurs des organisations professionnelles, sans interférer ni créer de structures parallèles de convenance.

• **Fin de l'opacité et reddition des comptes** : Qu'il s'agisse des subventions accordées par l'État ou des budgets de fonctionnement des

structures publiques et associatives, l'absence de rapports financiers et la distribution clientéliste doivent céder la place au mérite, à la vérification sur le terrain et à la rigueur comptable.

3. Le défi économique : Veiller au pouvoir d'achat et à la justice sociale

Sur le plan économique, le quotidien des Guinéens en ce début d'octobre reste marqué par la pression sur le panier de la ménagère et les défis liés à la stabilisation des prix. Alors que les chantiers d'infrastructures se poursuivent sur l'ensemble du territoire national pour désenclaver les régions et moderniser la capitale, les autorités doivent maintenir une vigilance accrue face à la spéculation financière et au coût de la vie.

La prospérité économique ne se décrète pas : elle se bâtit en soutenant les vrais créateurs de valeur, les PME locales, les jeunes entrepreneurs et les entreprises de presse crédibles qui créent de véritables emplois, tout en extirpant du circuit économique les parasites et les marchands d'illusions.

En guise de conclusion

La Guinée de cette première semaine d'octobre 2026 exige de la hauteur, de la clarté et de la justice. La transition ne pourra réussir son pari historique de refondation qu'en appliquant la même boussole à tous les niveaux : celle de la vérité des faits, de l'orthodoxie financière et du respect strict des lois. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que le peuple souverain retrouvera la pleine confiance en ses institutions.

Kéfina Diakité

Justice

Gracié, le cas Aliou Bah inquiète ses proches

Aliou BAH, président du Mouvement Démocratique Libéral a bénéficié d'une grâce, le 02 octobre 2026, jour de la célébration du 68ème anniversaire de l'indépendance de la Guinée. Quelques jours après cette décision, l'homme politique se retrouve au centre de nouvelles interrogations.



Le président du Mouvement Démocratique Libéral a été transféré de la prison civile de Coyah dans la nuit du 6 au 7 octobre, selon son parti. Mais aucune information sur sa destination n'a pas été officiellement communiquée à la formation politique. Dans un communiqué publié mercredi 7 octobre, la direction nationale du MoDeL affirme avoir été informée du transfert de son président depuis la prison civile de Coyah vers une destination qui ne lui aurait pas été notifiée. Le parti dit avoir immédiatement engagé des démarches auprès des autorités compétentes et du collectif d'avocats de son leader politique afin d'établir les circonstances exactes de ce déplacement et de déterminer le lieu où se trouve son président.

Le MoDeL indique vouloir s'assurer de l'intégrité physique et morale de Aliou Bah et demande que ses

conseils puissent entrer en contact avec lui dans les meilleurs délais. Cette situation intervient cinq jours après la grâce présidentielle accordée à Aliou Bah et à 216 autres détenus, à l'occasion de la célébration du 68ème anniversaire de l'indépendance de la Guinée, le 2 octobre 2026. Avant ce nouveau développement, la décision de grâce avait été saluée par le défenseur des droits humains Mamadou Kaly Diallo. Selon lui, la mesure permet aux personnes concernées de retrouver leur liberté et leurs familles. « C'est un droit qui s'exerce après une condamnation définitive. Donc, à l'occasion de l'an 68, le président a pris la décision de gracier 217 condamnés », a-t-il expliqué. Pour Kaly Diallo, cette mesure constitue également un moyen de contribuer au désengorgement des établissements pénitentiaires, dont les conditions de détention font régulièrement l'objet de critiques. « On a toujours plaidé afin qu'il y ait l'amélioration des conditions de détention. Parce que la majeure partie de nos prisons datent de la période coloniale », a-t-il déclaré, évoquant notamment la vétusté des établissements et le surpeuplement carcéral. Le défenseur des droits humains estime ainsi que les mesures de grâce et autres mécanismes permettant de réduire la population carcérale peuvent contribuer à améliorer les conditions de détention.

liorer les conditions de détention.

Une grâce assortie d'un dispositif de réinsertion.

La situation intervient également dans le contexte de la mise en œuvre du dispositif prévu pour les 217 bénéficiaires de la grâce présidentielle. Un stage d'encadrement civique et de préparation à la réinsertion, d'une durée de 45 jours, a été annoncé par les autorités. Ce dispositif doit notamment avoir une vocation civique, éducative et sociale, avec pour objectif de préparer les personnes concernées à leur retour dans la vie familiale, sociale et professionnelle. C'est dans ce contexte que le transfert d'Aliou Bah depuis la prison de Coyah suscite de nouvelles interrogations. En attendant des informations officielles sur la destination et les circonstances de ce transfert, le MoDeL affirme poursuivre ses vérifications avec les avocats de son président et les autorités compétentes. La formation politique dit surtout vouloir s'assurer que Aliou Bah se trouve en sécurité et que ses conseils juridiques puissent avoir accès à lui. Elle appelle par ailleurs ses militants, ses sympathisants et l'ensemble des citoyens au calme, à la vigilance et au sens des responsabilités.

Samuel Demba. D

An 68 de l'indépendance guinéenne

L'adresse du président Mamadi Doumbouya à la nation

Le jeudi 1er octobre 2026, à la veille de la célébration de l'An 68 de l'indépendance guinéenne, le Chef de l'État Mamadi Doumbouya a tenu un discours dans lequel il a honoré l'héritage du « Non » historique de 1958 et a tracé les perspectives d'un avenir souverain. Lisez...



« Mes chers compatriotes, Peuple souverain de la République de Guinée, Il y a 68 ans, un peuple s'est levé. Un peuple sans armée puissante, sans richesse accumulée et sans protecteur, n'ayant pour armes que sa dignité, son courage et sa foi en son lui-même. Ce peuple a osé dire non : non à la soumission, non à la tutelle, non à l'humiliation.

Le 2 octobre 1958, la Guinée a fait le choix de la liberté, ouvrant à l'Afrique entière la voie d'une souveraineté politique et économique pleinement assumée. Ce jour-là, nos pères et nos mères ont fait un choix que l'histoire n'oubliera jamais. Ce choix coule aujourd'hui encore dans nos veines ; il constitue notre héritage et notre boussole.

Aujourd'hui, pour la première fois sous la Cinquième République, nous célébrons ensemble cette souveraineté conquise. Plus qu'une simple commémoration, je veux que ce jour soit un serment.

S'inspirer du passé, c'est hono-

rer la mémoire de ceux qui ont payé le prix fort pour notre liberté :

- Almamy Samory Touré**, qui a tenu tête aux forces coloniales pendant près de deux décennies ;
- Alfa Yaya Diallo**, exilé loin de sa terre pour avoir refusé de plier ;
- Zegbéla Togba Pivi**, gardien indomptable de la région forestière ;
- Dinah Salifou Camara**, fier souverain de la côte,
- Ainsi que tous ces héros anonymes, paysans, femmes et jeunes, dont l'histoire n'a pas retenu les noms, mais dont le sacrifice a fondé notre nation. Leur combat n'appartient pas qu'au passé : il incarne notre présent. Car la souveraineté ne s'hérite pas une fois pour toutes ; elle se défend, se construit et se mérite chaque jour.

Mes chers compatriotes,

Construire notre avenir exige de tourner nos regards vers notre jeunesse. Plus de 70 % des Guinéens ont aujourd'hui moins de 35 ans d'après le dernier recensement. Là où certains voient un défi, j'y vois une promesse et la plus grande

richesse de notre patrimoine national. Une richesse plus précieuse que le fer de Simandou, la bauxite de Boké ou l'or de Siguiri.

Car le minerai s'épuise mais l'intelligence, l'énergie et la volonté d'une jeunesse bien formée est inépuisable. Jeunesse de Guinée, je m'adresse directement à toi. Tu es l'héritière de ceux qui ont dit non ; tu es la génération qui dira oui. Oui au travail, oui à l'excellence, oui à l'ordre, à la discipline, et oui à une Guinée debout et fière, qui ne tend plus la main mais ouvre ses bras au monde. Je sais tes impatiences, tes doutes. Je sais que trop de jeunes ont cru que leur avenir se trouvait au-delà des mers, au péril de leur vie. Avec la gravité qu'impose ma charge, je te le dis : ton avenir est ici, en République de Guinée. Ta place est ici. La nation a besoin de tes bras, ton talent et de ton cœur.

Mes chefs compatriotes,

Le monde actuel est traversé par de profondes mutations géopolitiques et géostratégiques, où les puissances se disputent les ressources, les routes commerciales et les zones d'influence. Dans ce monde-là, une nation qui ne maîtrise pas ses richesses et qui ne forme pas ses enfants et qui ne décide pas elle-même de son destin, est condamnée à subir. La Guinée ne subira plus.

C'est là tout le sens du **Programme Simandou 2040**. Il ne s'agit pas seulement d'exploiter une mine, de poser des rails ou de bâtir un port et une aciérie. Il s'agit de transformer notre richesse naturelle en valeur humaine grâce à l'initiative Simandou Academy, en formant nos ingénieurs, nos techniciens et nos

entrepreneurs. Il s'agit d'édifier des écoles, des hôpitaux, des routes et des industries pour que chaque tonne de minerai extraite garantisse un avenir meilleur à nos enfants.

Simandou 2040 incarne la souveraineté économique au service de l'indépendance politique : un développement durable, responsable et équitablement partagé. Ce programme de développement, je vais le co-construire avec l'ensemble des filles et fils de la République de Guinée, sans distinction d'origine, de région, d'opinion, de confession. Car la République de Guinée n'appartient à aucun clan ; elle appartient à tous les Guinéens.

Mes chers compatriotes

Rien de grand ne se bâtit dans le désordre. L'ordre et la discipline ne sont pas des contraintes, ils sont les fondations de la liberté. Un peuple discipliné est un peuple respecté ; un État ordonné est un État souverain. C'est pourquoi, je demande à chacun d'entre vous, responsable public comme simple citoyen, de faire sienne notre devise nationale : **Travail, Justice, Solidarité**. •**Le Travail**, car aucune nation ne s'édifie par la seule parole ; •**La Justice**, car il n'existe pas de paix durable sans équité ; •**La Solidarité**, car aucun Guinéen ne doit être laissé au bord du chemin.

Mes chers compatriotes,

En ce jour de fierté nationale, je salue l'ensemble du peuple guinéen sur toute l'étendue de notre territoire :

- Nos Forces de défense et de sécurité, qui veillent jour et nuit sur la paix et l'intégrité du territoire ;
- Nos femmes, piliers de nos familles et de l'économie ;
- Nos aînés avec respect, nos autorités religieuses et coutumières, gardiens de nos valeurs ;
- Nos travailleurs, paysans, éle-

veurs, pêcheurs, artisans, commerçants, enseignants et élèves.

J'adresse également mes salutations à Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et aux représentants des organisations internationales accrédités en République de Guinée. A travers vous, je salue les peuples amis et les nations partenaires qui nous accompagnent dans le respect mutuel.

À nos compatriotes de la diaspora, en Afrique, en Europe, en Amérique, en Asie et partout ailleurs : vous êtes les enfants de la République. Votre patrie ne vous oublie pas, elle compte sur votre savoir-faire et votre expérience et votre attachement pour bâtir avec nous la Guinée de demain.

Devant vous, devant l'histoire et devant la mémoire de nos ancêtres, je renouvelle solennellement mon engagement : je continuerais à défendre chaque mètre carré de notre territoire...Je ne céderai rien de ce qui appartient au peuple souverain de Guinée. Je consacrerai chaque jour de mon mandat au bien-être de nos populations, à la paix et à l'unité nationale.

Soixante-huit ans après, le « Non » historique de nos pères fondateur résonne encore. Qu'il devienne aujourd'hui le « Oui » retentissant de notre jeunesse. Oui à la République de Guinée, oui au vivre-ensemble, oui à l'avenir et à la grandeur de notre nation ! Bonne fête nationale à toutes et à tous. Que Dieu bénisse la Guinée ! Vive la République ! », a déclaré le président Mamadi Doumbouya.

Une synthèse de Mamadou Oury



Justice

Un ancien ministre et 25 de ses collaborateurs dans les mailles de la CRIEF

L'étau se resserre sur Ahmed Kanté. L'ancien ministre des mines fait de nouveau l'objet d'une nouvelle mesure judiciaire dans le cadre d'une procédure pendante devant la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières. Le procureur spécial près cette juridiction, Alphonse Charles Wright, a requis une interdiction de sortie du territoire national à son encontre et contre plusieurs collaborateurs de la société 2A-GIC.



Dans une réquisition en date du 7 octobre 2026, le parquet spécial demande au Commissaire spécial de l'aéroport international Ahmed-Sékou-Touré ainsi qu'au Directeur central de la Police des frontières

de prendre toutes les dispositions utiles aux fins d'empêcher les personnes visées de quitter le territoire de la République de Guinée. La mesure concerne Ahmed Kanté, administrateur général

de 2A-GIC, ainsi que plusieurs cadres et employés de la société. Selon les éléments de la procédure, l'enquête porte sur des faits présumés d'évasion fiscale, de blanchiment de capitaux, de corruption et d'infractions connexes. Le parquet spécial justifie la mesure par la nécessité de maintenir les personnes concernées à la disposition de la justice pour les besoins de l'enquête et de prévenir tout risque de soustraction à la procédure.

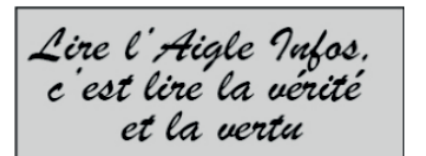
Plusieurs cadres et employés concernés

Outre Ahmed Kanté, la réquisition vise notamment : Moussa Kanté, auditeur interne ; Mohamed Mansaré, assistant exécutif ; Ibrahima Bangoura, assistant affaires extérieures ; Zakaria Bah, conseiller ad-

ministratif général ; Mathieu Lamah, chef protocole de l'administrateur général ; Adrienne Ndoubayo, responsable du service achat ; Alpha Sény Bangoura, acheteur-approvisionneur ; Mamadou Alpha Sylla, assistant acheteur ; Denis Sassou Gueippeur, photographe corporate ; Aboubacar Fatou Camara, directeur des ressources humaines ; Ibrahima Babadi Cissé, chef personnel ; Mariama Dalanda Bah, assistante ressources humaines ; Abdoulaye Banoro, superviseur HSE ; Djibril Diassy, superviseur sûreté ; Idrissa Soumah, superviseur sûreté ; Kolon Barry, superviseur environnement ; Daouda Ké Koulako Kanté, agent d'entretien environnement ; Alpha Souleymane Diallo, inspecteur HSE ; Moussa Samaké, agent sûreté ; Aboubacar Demba Katy, agent sûreté ; Ibrahima Chérif Camara, agent sûreté ; Morcire Camara, agent sûreté ; Kadiatou Yèbhé Kanté, ingénieure génie civil ; Mohamed Yinkissa Camara, agent de contrôle portuaire. Le parquet spécial requiert également que les personnes concernées soient signalées à ses services dans le cadre de l'exécution de cette mesure.

Cette réquisition intervient alors qu'Ahmed Kanté est déjà cité dans plusieurs procédures devant la CRIEF. Cette nouvelle enquête porte notamment sur des soupçons d'évasion fiscale à travers le blanchiment de capitaux, ainsi que sur des faits présumés de corruption et d'infractions assimilées. À ce stade, les faits visés par le parquet demeurent des présomptions dans le cadre d'une enquête en cours. La mesure d'interdiction de sortie du territoire constitue une mesure prise dans le cadre de la procédure et ne préjuge pas de la culpabilité des personnes concernées. Pour rappel, l'ancien ministre des mines était poursuivi devant le tribunal de première instance de Kaloum, dans le cadre de l'agression ou pollution de l'environnement. A la fin de cette procédure judiciaire, il est sorti victorieux.

Samuel Demba. D



INTERVIEW

Hausse du prix de l'eau minérale

Gbato Mamy dénonce un "sabotage commercial"



L'interdiction des sachets plastiques continue de faire réagir les acteurs. Les conséquences de cette décision du gouvernement sont déjà visibles sur le terrain. La rareté ainsi que l'augmentation du prix de ces eaux minérales impactent sur le quotidien des citoyens. Face à cette réalité, le député plurinominal de N'Zérékoré, Honorable Gbato Mamy demande au gouvernement de prendre des dispositions contre les industries qui ne veulent plus répondre aux besoins des populations.

L'Aigleinfos : Vous sortez de deux échanges avec vos confrères de la sous-région. Que peut-on retenir ?

Gbato Mamy : Ça a été pour nous une opportunité rare de rencontrer des personnes très expérimentées. Vous l'avez constaté dans le discours du vice-président du Parlement du Sénégal. Nous avons appris beaucoup de choses que nous devons mettre en pratique pour notre pays et pour nos concitoyens, ceux qui nous ont fait confiance et qui nous ont élus comme députés. Nous avons également assisté à des panels qui ont été de véritables leçons pour nous, notamment sur le contrôle de l'action gouvernementale.

L'Aigleinfos : Vous êtes appelés à légiférer sur des lois dont la promulgation fait parfois défaut. Qu'allez-vous faire pour que les citoyens qui vous ont élus soient fiers de vous ?

Gbato Mamy : Le gouvernement et l'administration, vous devez savoir que c'est une continuité. Mais malheureusement, dans notre pays, nous constatons que dans certains départements, lorsqu'un ministre arrive et trouve un projet déjà mis en place, financé et dont l'exécution est en cours, il peut décider d'y mettre fin parce que ce projet ne correspond pas à ses intérêts. C'est pourquoi cette collaboration nous permet d'avoir des points focaux dans les départements ministériels. Ils vont nous permettre de faire remonter les informations et de suivre les projets ministériels et les activités gouvernementales, notamment les projets de loi et les lois de finances que nous avons votées à l'Assemblée nationale, afin que leurs résultats soient réellement profitables à la population.

L'Aigleinfos : Lors d'un panel, la question de la rareté de l'eau a été abordée. Sur le marché, l'eau est devenue une denrée rare et le prix

des bouteilles augmente. Comment observez-vous cette situation ?

Gbato Mamy : Pour moi, c'est un sabotage commercial. Le fait que quelqu'un qui produisait, par exemple, 5 000 paquets d'eau par jour n'arrive plus à être au rendez-vous après l'interdiction des emballages plastiques, j'appelle ça du sabotage commercial. La ministre qui a posé les premiers pas de l'interdiction des emballages plastiques, suivie du ministre actuel de l'Environnement, cela veut dire que ces industries ont été suffisamment préparées. Il faut donc qu'elles soient prêtes à se conformer à la nouvelle donne.

L'Aigleinfos : Pendant ce temps, le citoyen est confronté à une augmentation du prix de l'eau. Quel appel lancez-vous au gouvernement ?

Gbato Mamy : Cela amène certains à augmenter le prix de 60 à 70 % par rapport au prix normal. Ce que je demande au gouvernement, c'est que les industries qui ont des licences et qui n'arrivent plus à produire de l'eau voient simplement ces documents retirés.

L'Aigleinfos : Le gouvernement n'a-t-il pas une part de responsabilité dans cette décision précipitée ?

Gbato Mamy : En voyant les conséquences causées par les sachets plastiques, les autorités doivent prendre des dispositions, comme l'a fait le Sénégal. S'il faut donner les moyens à ces industries pour les encourager afin qu'elles puissent accroître leur production, il faut le faire.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Honorable Gbato Mamy, député de la dixième législature.

Gbato Mamy : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Utilisation des sachets biodégradables

Ce qu'en pense l'environnementaliste Léopold Traoré

Dans un entretien accordé à Mosaïqueguinee.com, l'environnementaliste Léopold Traoré a salué la promotion de l'utilisation des sachets biodégradables voulue par le gouvernement guinéen. Il souligne les avantages potentiels de cette alternative.



« C'est une initiative qui peut contribuer à réduire certains impacts liés aux plastiques conventionnels, à condition qu'elle soit accompagnée d'un cadre technique et réglementaire clair. L'intérêt potentiel des sachets biodégradables est qu'ils peuvent, dans certaines conditions, se dégrader plus facilement que certains plastiques conventionnels. Ils peuvent donc contribuer à réduire la persistance des déchets dans l'environnement. Mais il faut rester vigilant : "biodégradable" ne signifie pas nécessairement "disparaît rapidement dans la nature". La vitesse et les conditions de dégradation

dépendent de la matière utilisée et de l'environnement : température, humidité, présence de micro-organismes, etc. Il faut donc éviter de donner à la population le sentiment qu'un sachet biodégradable peut être jeté n'importe où sans conséquence », a indiqué Léopold Traoré. Pour lui, la priorité doit toutefois rester la réduction des déchets à la source. « Il faut privilégier d'abord la réduction à la source, la réutilisation et la récupération, avant le remplacement systématique d'un plastique par un autre... Je dirais qu'il faut agir à trois niveaux complémentaires. Aux autorités, je recommande de renforcer la réglementation, le contrôle et surtout les infrastructures de gestion des déchets. Il faut également développer l'éducation environnementale et créer des mécanismes économiques qui encouragent la récupération et le recyclage. Aux entreprises, il faut promouvoir une véritable responsabilité environnementale. Une entreprise qui met un emballage plastique sur le marché devrait progressivement contribuer à sa récupération et à sa valorisation. Elle doit également rechercher des emballages ré-

utilisables, recyclables ou ayant un impact environnemental moindre. À la population, le premier geste reste essentiel : ne pas jeter les déchets dans les rues, les caniveaux ou les cours d'eau. Il faut trier lorsque les dispositifs existent, utiliser les points de collecte et privilégier, lorsque cela est possible, les produits réutilisables. », a-t-il expliqué.

Et d'insister sur la nécessité d'adopter une approche globale dans la lutte contre la pollution plastique : « Il faut retenir un principe : la lutte contre la pollution plastique ne peut pas reposer uniquement sur l'interdiction. Elle doit associer prévention, réduction de la consommation, réutilisation, collecte, recyclage, contrôle et changement des comportements. En définitive, le véritable défi pour la Guinée est de construire une économie circulaire du plastique, où le déchet n'est plus simplement considéré comme quelque chose à éliminer, mais comme une ressource à récupérer et à valoriser. »

Sadjo

Cadre de partenariat-pays 2027-2033

4 accords de financement signés

Le 5 octobre 2026, la République de Guinée et la Banque Mondiale ont lancé le cadre de partenariat-pays 2027-2033, qui représente une feuille de route stratégique dotée d'un financement de plusieurs milliards de dollars. Quatre accords de financement ont été signés dans la foulée pour un montant de plus de 320 millions de dollars.



C'est le représentant du groupe de la Banque Mondiale en Guinée, Issa Diaw qui a eu l'honneur de présenter ce cadre de partenariat-pays.

Dans son intervention de circonstance, la ministre guinéenne de l'Economie, des Finances et du Budget, Mariama Ciré Sylla, a déclaré : « Aujourd'hui, non seulement nous avons lancé ce cadre de partenariat pays qui est novateur et unique, mais qui dénote aussi le sérieux et la force du partenariat que nous avons avec le groupe de la Banque mondiale. La Banque mondiale double son engagement en Guinée entre le dernier cadre de partenariat et celui-ci. Nous avons aussi des investissements importants attendus de la part de la Société financière internationale (SFI) et de la MIGA, qui appuient les capitaux privés. Cela dénote vraiment d'une confiance, d'un partenariat sûr et résilient, mais aussi d'une envie d'engagement accru en Guinée, surtout dans le cadre du programme Simandou 2040 qui est aligné en ligne droite avec ce cadre de partenariat pays (...). Comme cela a été indiqué plus tôt, non seulement nous avons lancé ce cadre de partenariat pays pour 7 ans (2027-2033), aligné au premier mandat de cette République, mais nous avons aussi signé 4 projets clés pour un montant de plus de 320 millions de dollars. Cela allie le cadre de partenariat stratégique à des actions

concrètes et des engagements déjà effectifs sur le terrain. Encore une fois, avec le groupe de la Banque mondiale, nous sommes convenus de travailler sur ce qu'on appelle l'Implementation Pact (un pacte d'exécution), afin que ces projets se traduisent rapidement en résultats et que ces résultats puissent bénéficier aux populations guinéennes. Que la croissance que l'on observe aujourd'hui (8,6 % projetée pour 2026, et une croissance à deux chiffres à l'orée de 2030) puisse être une croissance non seulement durable, mais aussi inclusive et partagée au bénéfice des populations guinéennes. »

Quant à Ousmane Diagana, vice-président de la Banque Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il a dit ceci : « Je voudrais tout d'abord remercier les autorités guinéennes pour la qualité de notre partenariat en effet, et remercier notre gouverneur qui a créé les conditions, dès le départ, pour que le processus de préparation de ce partenariat soit participatif, inclusif et puisse être mené dans les délais. La Guinée est dans un moment extrêmement important, aussi bien de façon générale que de manière particulière dans le cadre du partenariat avec la Banque mondiale. Avoir ainsi un cadre qui va servir de base et de référence pour les engagements que nous avons, à l'effet de générer de nouveaux types de projets, mobiliser plus de financements et surtout accélérer la mise en œuvre des programmes existants, avec comme objectif principal la création d'emplois, c'est ce qui a guidé notre démarche tout au long de la préparation de ce partenariat. Nous avons posé aujourd'hui, et tout de suite, un acte majeur : celui du lancement du partenariat, mais surtout, dès le départ, montrer aux Guinéens que nous sommes dans l'action avec quatre accords de financement qui ont été signés et qui concernent des secteurs particuliers... »

Mamadou Oury

Rentrée scolaire 2026

La FEGUIPAE lance un appel aux parents d'élèves

Comme d'habitude, lors des deux premiers jours de la rentrée scolaire, l'on a constaté dans plusieurs établissements du pays une faible affluence des élèves. Une situation qui a aussitôt fait réagir la Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école (FEGUIPAE).

Se fiant aux constats faits sur le terrain et aux remontées d'informations en provenance de plusieurs écoles du territoire, la présidente de la Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école (FEGUIPAE), Adama Sow, n'a pas manqué de faire part de sa préoccupation par rapport à ce faible taux de présence dans les salles de classe et a invité les parents à permettre à leurs enfants de reprendre le chemin de l'école sans délai. « J'invite les parents d'élèves, après tout ce temps de congé et de vacances, à libérer dès maintenant les enfants pour qu'ils reprennent les cours à temps. C'est dès aujourd'hui que se prépare la fin de l'année. Il ne faudrait pas qu'ils gardent leurs enfants à la maison et viennent se plaindre plus tard que tel cours n'a pas été assimilé. Il faut que nous prenions vraiment conscience de la situation. Pour un cours manqué, les enseignants ne reviendront pas en

arrière. Qui veut voyager loin ménage sa monture », a-t-elle déclaré, tout en saluant le retour massif des enseignants dans les écoles et en imputant l'absence des élèves à leurs parents. « La faute incombe aux parents. Après trois, voire près de quatre mois de vacances, ils ne peuvent pas soutenir qu'ils ne sont toujours pas prêts (...). Qu'ils acceptent d'assurer le minimum nécessaire pour que les enfants débutent les cours, quitte à compléter le reste au fur et à mesure. C'est l'appel que je lance aux parents d'élèves. Quant aux enfants, je les invite à prendre leurs études au sérieux et à regagner les bancs de l'école », a confié Hadja Adama Sow au site Mosaïqueguinee.com.

Sadjo



Rentrée parlementaire

Dansa Kourouma fixe les priorités de la 10^e législature

La session parlementaire 2026-2027 de l'Assemblée nationale est officiellement ouverte depuis lundi, 05 octobre 2026. À l'occasion de cette rentrée, le président de l'institution, Dr Dansa Kourouma, a présenté les principales orientations de l'institution. Ces deux jours d'échanges ont été marqués par la participation des représentants des parlements de la sous-région ainsi que la vice-présidente du parlement de la CEDEAO.



Dans son discours, il a insisté sur la qualité du travail législatif, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation de proximité et l'évaluation des politiques publiques. Pour le président de l'Assemblée nationale, cette rentrée ne doit pas être considérée comme un simple moment de célébration. Elle marque surtout le début d'une période de responsabilité pour les 147 députés élus le 31 mai 2026. « L'histoire ne retient pas seulement les dates. Elle retient les actes », a déclaré Dr Dansa Kourouma, estimant que les institutions seront jugées sur leur capacité à transformer la confiance des citoyens en résultats concrets. La première session ordinaire de la première législature de la Ve République intervient après l'installation de l'Assemblée nationale le 17 juillet 2026. Cette première étape avait permis de mettre en place le Bureau, les groupes parlementaires et les treize commissions permanentes.

Une Assemblée appelée à changer de méthode

Dans son intervention, Dr Dansa Kourouma a présenté l'Assemblée nationale comme une institution appelée à travailler autrement. Avec 147 députés répartis dans treize commissions permanentes, la nouvelle législature doit, selon lui, répondre aux attentes des citoyens par des résultats plutôt que par des promesses.

« Nous voulons une Assemblée forte. Forte non par l'éclat de sa voix, mais par la qualité de son travail », a-t-il déclaré. Le président de l'Assemblée nationale souhaite également une institution moderne, capable de s'appuyer sur des données fiables et sur l'expertise dans l'examen des textes. Il a aussi plaidé pour une Assemblée ouverte, dont les travaux soient davantage accessibles aux citoyens.

Pour lui, le Parlement doit produire, contrôler et évaluer, tout en consacrant davantage de temps au travail qu'à la communication. Dr Dansa Kourouma a par ailleurs rappelé aux députés que leur mandat ne constitue ni une récompense, ni un privilège. Il s'agit, selon lui, d'une responsabilité confiée par le peuple. « Le peuple ne nous a pas élus pour que nous soyons quelqu'un ; il nous a élus pour que nous fassions quelque chose », a-t-il affirmé.

L'assiduité et le travail parmi les principales exigences

Le président de l'Assemblée nationale a appelé les députés à respecter plu-

sieurs obligations liées à leur mandat. Il a notamment cité l'assiduité, le travail, la responsabilité et l'exemplarité. La présence des élus aux séances plénières et aux travaux des commissions doit, selon lui, constituer une priorité. « Un siège vide est une voix perdue pour le peuple », a-t-il lancé. Au-delà de la présence, il a insisté sur la nécessité pour les députés de lire les textes, de les comprendre, de les amender, d'interroger et de proposer. Dr Dansa Kourouma a également appelé les élus à mesurer la portée de leurs interventions et de leurs votes, tout en adoptant une conduite digne et en plaçant l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Cinq priorités pour la législature

Le président de l'Assemblée nationale a présenté plusieurs axes devant guider le travail parlementaire au cours de la législature. La première priorité concerne le parachèvement du cadre juridique des institutions de la République. Selon lui, les lois organiques doivent permettre de donner pleinement vie aux dispositions constitutionnelles. La deuxième priorité porte sur la qualité de la production législative et l'effectivité des lois. Dr Dansa Kourouma estime que le nombre de textes adoptés ne doit plus être le principal indicateur de performance du Parlement. « Ce qui compte, c'est la qualité de ces textes et surtout leur effet réel sur la vie des citoyens », a-t-il expliqué. Pour améliorer la qualité des lois, l'Assemblée entend renforcer l'expertise disponible au niveau des commissions, multiplier les auditions des acteurs concernés et des spécialistes et accorder davantage d'importance à l'analyse de l'impact des textes. La troisième priorité concerne la représentation de proximité. Le président de l'Assemblée nationale veut mettre fin à la perception selon laquelle le député ne retourne dans sa circonscription qu'en période électorale. Selon lui, les vacances parlementaires devront désormais être mises à profit pour permettre aux élus de retourner dans leurs circonscriptions, d'écouter les populations, d'expliquer les lois adoptées et de constater sur le terrain l'état des services publics et des projets. Des tournées seront organisées et les députés devront rendre compte de leurs missions. Les préoccupations recueillies sur le terrain devront ensuite être transmises aux commissions compétentes et alimenter les questions adressées au Gouvernement ainsi que les initiatives législatives.

Un contrôle parlementaire axé sur les résultats

La quatrième priorité annoncée par Dr Dansa Kourouma concerne le contrôle de l'action gouvernementale. Il a tenu à préciser que ce contrôle ne doit être ni une opposition systématique ni une complaisance envers le Gouvernement. « Contrôler, c'est aider l'État à mieux faire », a-t-il déclaré, ajoutant que le Parlement devra notamment vérifier si les engagements sont respectés, si les ressources publiques sont correctement utilisées et si les politiques publiques produisent les résultats attendus. L'Assemblée nationale entend utiliser les différents instruments prévus par la Constitution et son Règlement intérieur. Il s'agit notamment des questions écrites et orales, des questions d'actualité, des auditions des membres du Gouvernement et des responsables d'établissements publics, des missions d'information et, lorsque cela sera nécessaire, des commissions d'enquête. Le président de l'institution a également annoncé une évolution vers un contrôle davantage orienté vers la performance. « Il ne suffit plus de savoir si une dépense a été régulièrement engagée ; il faut savoir ce qu'elle a produit », a-t-il expliqué.

Le suivi du programme Simandou 2040

Le programme Simandou 2040 constitue, selon Dr Dansa Kourouma, un domaine important dans lequel l'Assemblée nationale devra exercer son rôle de contrôle. Le programme, traduit dans la Loi-Plan 2026-2040 et la Loi-Programme 2026-2030, doit accompagner la transformation de l'économie guinéenne au cours des prochaines années. Le président de l'Assemblée nationale a indiqué que le Parlement devra suivre plusieurs aspects de sa mise en œuvre, notamment le respect des engagements et des calendriers, la transparence dans la gestion des ressources, le contenu local, la création d'emplois pour les jeunes, la protection de l'environnement et la répartition territoriale des retombées.

Des responsables chargés de sa mise en œuvre pourront être régulièrement entendus par les députés. L'Assemblée prévoit également des missions sur le terrain afin de constater l'état d'avancement des projets. Pour Dr Dansa Kourouma, Simandou 2040 ne doit pas être considéré comme appartenant à un gouvernement ou à une législature particulière, mais comme un programme qui engage la Nation et les générations futures.

L'évaluation des politiques publiques

La cinquième priorité annoncée concerne l'évaluation parlementaire des politiques publiques. Dr Dansa Kourouma a fait la distinction entre le contrôle et l'évaluation. Le contrôle doit notamment permettre de vérifier la régularité de l'action publique et l'utilisation des ressources. L'évaluation doit aller plus loin en mesurant les résultats et les effets des politiques mises en œuvre. L'Assemblée devra notamment se demander si une politique répond à un besoin réel, si elle atteint ses objectifs, à quel coût et avec quels effets sur les populations. La pertinence, la cohérence, l'ef-

ficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité seront les principaux critères retenus dans cette démarche. Chaque année, un nombre limité de politiques publiques devra être sélectionné pour faire l'objet d'une évaluation. Celle-ci pourra s'appuyer sur des données, des enquêtes de terrain, les auditions des acteurs concernés et des bénéficiaires. La Cour des comptes, les institutions de recherche, les universités et la société civile pourront également être associés à ce travail.

Des députés mieux formés et davantage proches des citoyens

Pour accompagner ces nouvelles responsabilités, le président de l'Assemblée nationale a annoncé un programme de formation et de renforcement des capacités des députés. Ces formations devront porter sur les exigences concrètes du mandat et les nouvelles responsabilités de l'institution. Dr Dansa Kourouma a également présenté plusieurs secteurs comme des priorités pour le travail parlementaire. Il a notamment cité la jeunesse et l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, la santé, l'agriculture et la souveraineté alimentaire, les infrastructures, la transformation économique, la bonne gouvernance, le développement local, la décentralisation, la protection de l'environnement et la transition numérique. Un Plan stratégique de la Dixième législature est par ailleurs en cours de rédaction. Il devra traduire ces priorités en actions concrètes, avec des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi. Une modernisation de l'administration parlementaire La modernisation ne concerne pas uniquement les députés. L'administration parlementaire devra également être réorganisée. Un diagnostic organisationnel a été engagé par le Secrétariat général. Il porte notamment sur les structures, les effectifs, les méthodes de travail et les besoins de l'administration.

Ce diagnostic doit aboutir à un plan de réforme destiné à améliorer l'accompagnement des députés, des commissions permanentes, des groupes parlementaires et des autres organes de l'Assemblée nationale. La transformation numérique figure également parmi les chantiers annoncés. L'institution prévoit notamment la mise en place d'un système intégré de gestion documentaire, la dématérialisation progressive de la procédure législative, l'archivage électronique, des outils numériques pour la gestion des séances et le suivi des textes. Une plateforme parlementaire interactive devrait également permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux informations relatives au travail de l'Assemblée.

Appel au dialogue et au respect

Dans son discours, Dr Dansa Kourouma a également insisté sur le rôle du débat contradictoire dans la démocratie. Il a rappelé que l'Assemblée nationale est la maison de toutes les sensibilités politiques représentées dans le pays et a appelé les députés à défendre leurs convictions tout en respectant les autres. « Nous débattons des idées, jamais des personnes. Nous combattons des arguments, jamais des adversaires », a-t-il déclaré. Pour lui, les divergences politiques doivent pouvoir s'exprimer sans remettre en cause l'intérêt supérieur de la Nation et l'unité du pays. Le président de l'Assemblée nationale a enfin appelé les 147 députés à observer trois valeurs durant leur mandat : le travail, la discipline et le respect. Le travail, parce que les élus seront jugés sur leurs réalisations ; la discipline, parce qu'une institution sans règles perd son autorité ; et le respect du règlement intérieur, des procédures, des autres institutions et surtout du peuple qui leur a accordé sa confiance.

Samuel Demba. D

Nouveaux frais imposés aux parieurs

La réaction de l'Union pour la défense des consommateurs

Mardi 6 octobre 2026, le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée, M'Bany Sidibé, contacté par Mosaïqueguinee.com, a réagi à l'imposition, depuis le 1er octobre 2026, de nouveaux frais de transition aux parieurs. Pour lui, une réflexion doit être menée sur le dispositif et plaide pour une taxation unique.

« C'est avec une réflexion que nous sommes en train de voir cela. Et vous savez qu'en matière de frais, et surtout de redevances ou de taxes ou d'impôts, je pense qu'il est important que l'État ait un taux unique. On ne peut pas facturer les dépôts et les retraits. Ça veut dire que même le parieur qui joue, il est taxé, lorsqu'il gagne, il est taxé », a fait observer M'Bany Sidibé. Pour lui, si une taxation doit être appliquée, elle devrait reposer sur des règles claires et éviter de multiplier les prélèvements à différents niveaux. « Donc, je pense qu'il faut qu'on essaie d'harmoniser, c'est-à-dire qu'on reste, si c'est les gains qui sont facturés, qu'on facture les gains et que lors des retraits des gains, on les laisse », a-t-il martelé. Il entend saisir officiellement l'ARSJPA afin de demander des explications et de plaider pour une révision du dispositif. « Donc, nous, nous pensons que si c'est le parieur qui subit les deux frais, nous allons saisir officiellement l'Autorité de Régulation du secteur des Jeux et Pratiques Assimilées (ARSJPA) pour que vraiment une solution soit trouvée... Qu'on essaie non seulement de retravailler les taux et qu'ils les mettent dans le cadre d'une loi, et qui doit être soumise ici à la disposition de la loi vraiment. Non seulement la loi doit être claire, mais aussi

il faut que les modalités d'application soient connues de tout le monde et que vraiment qu'on essaie vraiment de tenir compte », a-t-il ajouté. « L'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée n'a pas été associée à cette prise de décision de l'Autorité de Régulation des Jeux et Pratiques Assimilées. Donc, nous allons nous rapprocher des opérateurs de téléphonie mobile aussi parce que c'est eux qui collectent l'argent pour reverser. Donc, nous allons leur demander... Que ce soit les opérateurs, les acteurs de la monnaie électronique aussi, voir vraiment dans quelle mesure il faut harmoniser tout ça... Le consommateur traverse une période difficile, surtout les parieurs aujourd'hui. Donc, il faut une grande transparence. Non seulement la transparence doit se faire sur les frais, mais la transparence doit se faire sur les réels gains. Il faut que les clés de répartition soient connues d'avance », a conclu M'Bany Sidibé.

Mamadou Oury



DÉCRYPTAGE D'UNE DÉCLARATION SCANDALEUSE

Quand le président de la HAC officialise le coup d'État associatif du 24 septembre 2026



Introduction : Le masque tombe au siège de la régulation

Le 24 septembre 2026 restera une date sombre dans les annales de la presse guinéenne. Ce jour-là, la Haute Autorité de la Communication (HAC) n'a pas seulement prêté sa propre salle de conférences à un groupe dissident : son président, **Boubacar Yacine Diallo**, est venu en personne adouber l'assemblée hybride du soi-disant groupe « AGEPI-Renouveau ».

L'analyse et le décryptage des propos tenus par le chef de l'institution de régulation lors de cette prise de parole révèlent une dérive institutionnelle sans précédent. Loin de son rôle constitutionnel d'arbitre neutre, le président de la HAC s'est mué en parrain exécutif d'une faction disqualifiée par la justice et désavouée par les véritables patrons de presse écrite.

I. L'hébergement coupable : La HAC transformée en quartier général d'une dissidence

Le premier élément saisissant de cette intervention réside dans le cadre même de la déclaration. En mettant les locaux de la HAC à la disposition des 17 membres de l'« AGEPI-Renouveau » pour y tenir leur conclave : **La HAC viole sa propre neutralité** : Une institution républicaine

de régulation ne peut ni ne doit abriter les congrès d'associations privées, encore moins lorsqu'il s'agit d'un groupe contesté et opposé à un bureau légitimement élu. **•Le déni de justice sanctuarisé** : En parrainant cette cérémonie, M. Boubacar Yacine Diallo a sciemment fait fi des verdicts judiciaires et des notifications formelles transmises par le Bureau exécutif légitime dirigé par Mamadou Aliou Diakité. Le régulateur s'est ainsi érigé au-dessus des lois et des cours de justice de la République.

II. Un discours à double détente : Entre paternalisme déplacé et chantage implicite

En décortiquant le fond du discours prononcé ce 24 septembre par le président de la HAC devant cette assemblée sur mesure, les contradictions sautent aux yeux : **1.La légitimation d'un exécutif fantôme** : En saluant la « maturité » ou l'initiative de ce rassemblement, le président de la HAC a tenté d'offrir un vernis de légalité à des individus (au premier rang desquels figure le tandem de l'ancienne gestion) qui n'ont présenté aucun rapport financier en trois ans de gestion et qui entraînent des casseroles de détournements de subventions publiques.

2.Le chantage à la subvention d'État : Derrière les poignées de mains chaleureuses et les discours d'encouragement se dessinait la véritable manœuvre : rassurer ce clan ami quant à leur maintien sur les listes de distribution de la subvention 2026, au détriment des vrais éditeurs de journaux. C'est la consécration du système de rente où la HAC choisit ses "patrons de presse" sur la base de la docilité et non de la production éditoriale.

3.Une rhétorique à l'opposé des actes futurs : Il est saisissant de mettre en parallèle cette prise de parole du 24 septembre — où il adoube des organes sans rédaction et sans personnel — avec ses

déclarations du 8 octobre suivant lors de la FEPAP-GUI, où il fustigea avec cynisme les « petits patrons » et exigera « 4 milliards de capital ». Ce grand écart verbal démontre que les principes avancés par le président de la HAC ne sont que des arguments d'opportunité politique.

III. Les conséquences désastreuses pour la corporation

Cette sortie vidéo du 24 septembre constitue la preuve matérielle et irréfutable de l'ingérence directe de la HAC dans le fonctionnement interne des organisations professionnelles : **•Disqualification des vraies entreprises de presse** : En adoubant des structures « copier-coller », le président de la HAC rabaisse la presse écrite guinéenne et envoie un signal catastrophique à la jeunesse passionnée qui tente de faire vivre des entreprises de presse aux standards professionnels. **•Consécration du désordre institutionnel** : En parrainant un groupe dissident au sein même de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo est le premier artisan du désordre qu'il prétend aujourd'hui combattre.

Conclusion : La vidéo de la preuve

Cette intervention vidéo du 24 septembre 2026 ne plaide pas en faveur du président de la HAC : elle l'incrimine. Elle montre à l'opinion publique et au peuple souverain de Guinée comment un régulateur a choisi de sacrifier l'éthique, les statuts de l'AGEPI et les décisions de justice sur l'autel d'alliances de couloir.

Face à cette forfaiture immortalisée par les caméras, le Bureau légitime de l'AGEPI réitère sa détermination : la régulation ne saurait être un permis de piétiner la loi. Le papier, les actes judiciaires et l'histoire jugeront les imposteurs et leurs parrains.

Mamadou Aliou Diakité
Président de l'AGEPI

Mohamed Kourouma, PDG Hamana

« Beaucoup pensent à tort que seul l'État est en mesure de développer la nation »

A la faveur d'une conférence de presse qu'il a animée mardi 6 octobre 2026, Mohamed Kourouma, PDG de la société Hamana, a martelé que la redynamisation du secteur privé demeure le seul véritable levier d'industrialisation et de création d'emplois pour la jeunesse guinéenne. Aussi a-t-il appelé à dépasser la culture de l'affrontement, de l'adversité et de l'instabilité politique.



« Les investisseurs qui viennent en Guinée pour installer des usines, développer l'élevage, l'agriculture ou créer des entreprises arrivent avec des millions ou des milliards de dollars. Ce n'est pas l'État qui leur fournit ce capital ou qui le garantit. Ils viennent avec leurs propres ressources. Sans ce capital initial, ils ne peuvent tout simplement pas s'installer... Dès qu'un pays traverse des difficultés, des tensions ou de l'instabilité, ces investisseurs s'éloignent.

Chez nous, on peut toujours pratiquer le petit commerce informel, mais créer des usines, développer une agriculture moderne ou porter de grands projets industriels est impossible sans stabilité. C'est là, le véritable problème de la Guinée. Beaucoup pensent à tort que seul l'État est en mesure de développer la nation. En réalité, il faut une synergie entre l'État, le secteur privé et la population. Certains adoptent des postures ou des propos qu'ils croient dirigés contre un président, un gouvernement ou un parti politique, mais ces actes finissent par se retourner contre la Guinée tout entière », a indiqué Mo-

hamed Kourouma, PDG de la société Hamana. Et de déplorer le départ ou le renoncement d'entreprises privées qui devaient initialement s'implanter à Kindia, Mamou, Kankan, Labé ou en Guinée Forestière. Conséquence. « Or, si seul l'État emploie et que le secteur privé est absent, il ne peut pas y avoir suffisamment d'emplois pour la jeunesse. En Europe ou en Amérique, c'est le secteur privé qui dynamise l'économie. Certains pays européens ne disposent ni de bauxite ni de ressources minières, mais ils se sont développés grâce à l'industrie, à l'agriculture et à l'entrepreneuriat.

Chez nous, on continue de tout attendre des pouvoirs publics. Certains pensent aussi que, quel que soit le dirigeant au pouvoir, il faut systématiquement le combattre. Mais en croyant combattre un régime, c'est le développement de la Guinée que l'on entrave. Que l'État ait tort ou raison, l'affrontement systématique génère de l'instabilité. Tant qu'un pays connaît la division, le communautarisme ou le conflit, les investisseurs ne viendront pas. Et ce sont les citoyens qui en souffrent », dira-t-il.

« L'État est là pour encadrer, octroyer les agréments et accompagner les investisseurs. Il n'a pas vocation à fournir le capital pour créer des usines, élever du bétail ou exploiter des terres. Penser que l'État doit tout prendre en charge relève de l'époque du modèle communiste. Aujourd'hui, les règles économiques ont changé, l'État perçoit les taxes, les droits de douane et les impôts, mais il ne gère pas directement la production industrielle ou agricole », a-t-il ajouté.

Sadjo

Kankan

2 morts dans une explosion de gaz dans un garage

Selon le site Mosaïqueguinee.com, le lundi 6 octobre 2026, la ville de Kankan a été le théâtre d'un tragique accident. C'est une violente explosion qui est survenue au sein d'un garage, entraînant un bilan humain lourd et des dégradations matérielles considérables.



C'est une fuite de gaz survenue au niveau d'un raccordement qui serait à l'origine du drame. Présent sur les lieux lors du drame, le mécanicien Cheick Oumar Keita a raconté la rapidité avec laquelle l'incident s'est propagé.

« On était au garage en train de travailler quand il y a eu une fuite de gaz à travers le raccord, ce qui a provoqué une explosion. Entre-temps, nous n'avons pas pu maîtriser la situation. L'explosion a fait des dégâts, blessant des personnes qui se trouvaient à proximité et tuant deux personnes qui étaient plus

éloignées », a-t-il déclaré. D'après toujours le site d'informations, le souffle et la violence de l'impact auraient dépassé le périmètre du garage, touchant plusieurs concessions environnantes. Hawa Traoré, dans la zone pour une cérémonie familiale, décrit la frayeur ressentie.

« On était en train de faire le baptême du fils de ma coépouse. Soudain, nous avons entendu un bruit qui venait vers nous. La chose ressemblait à une bombe et est venue tomber sur notre maison. Elle a causé des dégâts, notamment au niveau du plafond, les fenêtres et a fait tombé mon mur », a-t-elle témoigné.

Dès qu'il a été informé du drame, le maire de la commune urbaine de Kankan se serait rendu sur les lieux afin d'évaluer l'ampleur des dégâts et manifester la solidarité de la municipalité. Face aux familles éprouvées, la première autorité communale a exprimé sa vive émotion et sa profonde tristesse devant cette tragédie qui endeuille la ville, a-t-on appris de Mosaïqueguinee.com.

Sadjo

7-Octobre

Trois ans de traumatismes accumulés pour les familles de Gaza

Le 7 octobre 2023, Israël déclare l'état de guerre et lance des frappes militaires sur la bande de Gaza. Une campagne de bombardements intensifs qui visent officiellement le Hamas et qui se poursuit malgré un cessez-le-feu proclamé l'an dernier. Dans un territoire si densément peuplé et surtout sous blocus depuis 2007, c'est la population civile qui en subit les conséquences.

Massacres, déplacements forcés, famine organisée, attaques systématiques contre les infrastructures civiles, notamment les hôpitaux : l'ampleur des crimes est telle que nombre d'experts et des organisations israéliennes dénoncent un génocide à Gaza. Dans une ordonnance historique en 2024, la Cour internationale de justice cite les propos de plusieurs hauts dirigeants israéliens déshumanisant les Palestiniens, et reconnaît le risque plausible de génocide. Plusieurs commissions d'enquête de l'ONU dénoncent le même crime, et notamment le ciblage des enfants.

Moufid a 12 ans, il rêve de devenir ingénieur. Pour l'heure, il vit à Gaza-ville avec ses deux petits frères et sa mère Manar. Tous les quatre ont survécu à ces trois années d'enfer, une douzaine de déplacements forcés, la famine et les frappes israéliennes quotidiennes. L'un des garçons a failli périr dans un bombardement israélien. Une expérience traumatisante parmi tant d'autres.

« Quand j'y repense, je pleure, même s'il a survécu, Dieu merci. Cela m'a rendue plus forte », raconte Manar en se remémorant les longues heures d'inquiétude dans un hôpital dépourvu de matériel suffisant.

À l'annonce d'un cessez-le-feu le 10 octobre 2025, Manar se joint aux immenses foules qui remontent vers le nord, vers la ville de Gaza. « Nous avons dû marcher environ 15 heures ! Vous le feriez-vous, avec des enfants ? Sur le chemin, nous avons vu des morts, des crânes, des corps décomposés », se remémore-t-elle.

Elle tente alors d'empêcher ses enfants de voir l'horreur, mais elle ne peut rien faire lorsque leur maison est détruite ; c'est une tente qui finit par leur servir d'abri précaire. « Nous avons failli nous noyer, les rats rôdaient près de mes garçons endormis. C'étaient des nuits sans sommeil pour moi », poursuit Manar.

Tout coûte cher à Gaza

Après une cohabitation forcée avec sa belle-famille, elle a fini par trouver une chambre en sous-sol qu'elle loue 1 400 shekels par mois (environ 409 euros) mais elle cumule les impayés.

Le père des enfants, le mari de Manar, travaillait en Israël avant le 7 octobre 2023. Comme des milliers de travailleurs palestiniens, son visa a été révoqué et il se trouve désormais coincé en Cisjordanie occupée. Son maigre salaire ne permet pas d'assurer les dépenses. Depuis le cessez-le-feu d'octobre 2025, les marchandises entrent mais en quantité insuffisante. Tout coûte cher à Gaza.

Et désormais, le propriétaire de la petite chambre menace la femme de 33 ans : « Il m'a dit : "Je vais jeter vos affaires dans la rue. On verra qui vous logera". J'ai été forcée de m'endetter pour le faire taire », raconte Manar.

Désespérée, Manar redoute une chose, devoir quitter le confort relatif de sa chambre en sous-sol et sans fenêtre pour retourner dans une tente à l'approche de l'hiver. Pour économiser quelques shekels, elle a retiré son plus petit fils de l'école maternelle. Car l'enseignement, même public, est lui aussi payant à Gaza.

RFI

LE DOUBLE JEU SCANDALEUX DU PRÉSIDENT DE LA HAC

Quand le régulateur asphyxie l'AGEPI légitime et sanctifie le désordre qu'il prétend combattre



Introduction : Le règne du cynisme institutionnel

En République de Guinée, la comédie institutionnelle a atteint son paroxysme. Alors que le chef de l'État et les autorités de la transition prônent l'assainissement, la boussole de la justice et la moralisation de la vie publique, le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), **Boubacar Yacine Diallo**, offre au peuple souverain de Guinée un spectacle d'une hypocrisie effarante.

D'un côté, il écarte méthodiquement le Bureau exécutif légitime de l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI), dirigé par Mamadou Aliou Diakité — issu du congrès du 29 novembre 2025 et fort de plusieurs décisions de justice irréfutables. De l'autre, lors de l'assemblée générale constitutive de la Fédération Patronale des Associations de Presse de Guinée (FEPAP-GUI) le 8 octobre 2026, il se pose en donneur de leçons moralisateur, scandant que « *le désordre doit s'arrêter* ».

Comment un régulateur peut-il, sans trembler, fustiger publiquement les « *petits patrons de presse* » tout en couvant en sous-main des coquilles vides et en piétinant les statuts, règlements intérieurs et décisions de justice de la plus ancienne association de presse écrite du pays ? Décryptage d'une stratégie de diversion d'un régulateur en plein conflit d'intérêts.

I. L'éviction préméditée de l'AGEPI légitime du Collectif de Transparence

Pour comprendre l'imposture, il faut analyser la manœuvre d'asphyxie juridique et administrative menée par le président de la HAC contre le bureau légitime de l'AGEPI.

Alors que l'AGEPI historique dispose de statuts et d'un règlement intérieur stricts qui encadrent son fonctionnement et la qualité de ses membres, la HAC a fait le choix délibéré d'annihiler ces règles fondamentales :
•Le déni de la chose jugée : Mal-

gré la communication exhaustive des décisions de justice confirmant la légitimité de l'équipe de Mamadou Aliou Diakité, le président de la HAC a refusé toute reconnaissance officielle du bureau légitime au sein des instances de concertation et du collectif de transparence.
•Le contournement par le favoritisme : Pour isoler les véritables éditeurs de journaux — ceux qui assument les coûts d'impression, les charges sociales, le prépresse et la chaîne de distribution —, la HAC a favorisé la création et l'hébergement au sein même de ses locaux d'une structure fantoche (« *AGEPI-Renouveau* »), sans représentativité, sans rédaction et sans parutions régulières.

En écartant le bureau légitime du processus de transparence et de répartition des aides publiques, le président de la HAC ne cherche pas à réguler : il cherche à sanctionner la rigueur et à mettre sous tutelle une presse écrite insoumise.

II. Le spectacle de la FEPAP-GUI : Le miroir aux alouettes et la volte-face du président de la HAC

Le 8 octobre 2026, lors de l'installation de la FEPAP-GUI, le président de la HAC s'est fendu d'un discours théâtral visant les journalistes : « *Chaque journaliste est devenu aujourd'hui patron avec son téléphone simplement et sa connexion Internet. Ce désordre doit s'arrêter. Il ne doit pas y avoir de complaisance* ». Allant plus loin dans la surenchère financière, il a martelé : « *Si tu veux être patron de presse, il faut que tu aies au minimum 4 milliards* ». Quelle audace ! Quelle ironie tragique !

1.L'arroseur arrosé : Comment Boubacar Yacine Diallo peut-il exiger un capital de **4 milliards de francs guinéens** pour prétendre être patron de presse, alors qu'il est lui-même le parrain exclusif de 17 soi-disant "organes" de l'AGEPI-Renouveau dont le capital cumulé ne dépasse même pas le prix d'un smartphone ?
2.La promotion de l'informel par le régulateur : C'est la HAC elle-même qui a encouragé la proliféra-

tion de ces "petits patrons" sans rédaction ni personnel, en distribuant la subvention de l'État à des coquilles vides sur la base de critères bradés (seuil de parution abaissé à 40% ou 66,66% pour sauver des titres amis).
3.Le miroir aux alouettes : La création en grande pompe de fédérations patronales de façade comme la FEPAP-GUI n'est qu'une opération de cosmétique institutionnelle destinée à enfumer le peuple souverain et les autorités de la transition. On crée des mégastructures d'apparence pour mieux masquer le pillage des ressources de la presse écrite et la destruction de la presse de fond.

III. Incohérence et dérive : Le gen-darme devenu incendiaire

La comparaison entre le discours officiel et les actes de la HAC révèle un fossé abyssal :
•Sur le plan éthique : Le président de la HAC demande aux journalistes de travailler « *comme un chirurgien en face d'un malade : avec compassion mais en incisant pour soigner* ». Mais lorsque le Bureau exécutif de l'AGEPI incise au scalpel la corruption de l'ancienne gestion (détournements des fonds PN-RAVEC, falsification des parutions), la HAC sort le blâme, les menaces de chantage à la subvention et l'exclusion !
•Sur le plan juridique : Le régulateur viole ouvertement la Loi L/2019/0027/AN sur le Statut général des agents de l'État en s'immisçant dans la création, la promotion et le parrainage d'organisations privées concurrentes.

Conclusion : La vérité contre le vernis institutionnel

Le peuple souverain de Guinée et les autorités du pays ne se laisseront pas duper par les artifices de langage. On ne peut pas crier au « désordre » le matin et fabriquer des syndicats d'imposteurs l'après-midi. On ne peut pas exiger 4 milliards d'investissements pour la presse tout en affamant les vraies entreprises de presse écrite qui luttent pour maintenir leurs journalistes en activité.

L'AGEPI légitime, forte de ses statuts, de la légalité républicaine et de la vérité de ses parutions, continuera de se dresser contre cette mascarade. La HAC doit retourner à ses missions strictes de régulation et cesser de faire de l'ingérence associative son fonds de commerce. La loi et la rigueur du papier l'emporteront toujours sur les illusions d'un jour.
Mamadou Aliou Diakité
Président de l'AGEPI

raineté. Nos frontières doivent rester un véritable trait d'union, jamais une ligne de fracture entre nos peuples. Et nos Parlements ont ici une responsabilité particulière : prévenir les incompréhensions, favoriser le dialogue et empêcher que des difficultés quotidiennes ne deviennent des fractures durables », a soutenu l'honorable Elhadj Malick N'Diaye, vice-président du Parlement du Sénégal, tout en indiquant que l'Afrique ne peut plus être seulement un espace où se racontent les ambitions des autres. A l'en croire, le continent doit désormais être un acteur qui définit ses priorités, protège ses intérêts et assume sa souveraineté.

Mamadou Oury

SOS pour la presse écrite en Guinée

Appel à la conscience du président de la HAC face au scandale du clan pillard de l'AGEPI

Le tribunal de la conscience et de l'histoire

Il est des silences qui valent complicité et des actes administratifs qui s'apparentent à des forfaitures morales. À l'heure où la République de Guinée, sous la houlette de ses plus hautes autorités, tente d'instaurer la boussole de la justice, de la transparence et de la probité dans la gestion de la chose publique, certains régulateurs semblent évoluer en eaux troubles.

Comment expliquer qu'une institution républicaine censée veiller à l'éthique des médias en vienne à voler au secours d'un clan décrié ? Comment la Haute Autorité de la Communication (HAC), sous la conduite de son président **Boubacar Yacine Diallo**, peut-elle prêter main-forte à des individus qui ont méthodiquement pillé l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) durant trois longues années, s'asseyant sur les règles les plus élémentaires de la gestion financière, sans fournir le moindre rapport et en tenant les rédactions dans le néant absolu ?

Cet article d'investigation se veut un appel pressant à la conscience du président de la HAC, un cri d'alarme solennel adressé au peuple souverain de Guinée et aux autorités de la transition pour sauver ce qui peut encore l'être de la presse écrite nationale.

I. Trois ans de prédation : Le bilan noir du clan Aminata-Soumah à la tête de l'AGEPI

Pour comprendre l'aberration de la situation actuelle, il faut regarder la réalité en face. Durant trois ans, l'AGEPI a été confisquée par un clan sans foi ni loi, incarné par Aminata et le sieur Soumah. Le bilan de cette gouvernance de façade se résume en trois mots : opacité, pillage et mépris.

•Le vide sidéral des rapports financiers : Pas le moindre début de rapport financier n'a été présenté aux membres en trois ans. Les cotisations des éditeurs, les fonds liés aux recensements PN-RAVEC, aux référendums et aux consultations présidentielles ont été siphonnés en catimini.
•L'assassinat des critères de parution : Pour se maintenir artificiellement sous perfusion et toucher les subventions publiques, ce clan n'a pas hésité à charcuter les textes de l'association lors d'assemblées générales taillées sur mesure (comme en 2022, abaissant les seuils pour sauver des organes coquilles vides comme Le Renard ou Guinée Soir).
•L'exclusion des vrais bâtisseurs : Tous les éditeurs rigoureux qui ont osé réclamer des comptes ou exiger la transparence ont été humiliés, marginalisés, voire chassés par les méthodes expéditives du clan, réduisant à néant les efforts de formation et de structuration du secteur.

II. L'alibi des 37 journaux et le grand enfumage des listes

Face à la contestation légitime du bureau actuel de l'AGEPI — plébiscité par le congrès extraordinaire du 29 novembre 2025 et conforté par les décisions de justice —, quelle a été la parade du président de la HAC ? Sortir de son chapeau des alibis fallacieux, dont le plus absurde reste l'argument massue brandi dans les couloirs : l'existence prétendue de 37 journaux dans les Kiosques !

Quel cynisme ! Accumuler sur une liste administrative des dizaines de titres fictifs, des feuilles de chou sans rédaction, sans personnel, sans imprimerie et sans le moindre contenu original, pour justifier le maintien d'un système de rente, relève de la haute trahison envers le journalisme.

Le président de la HAC ignore-t-il que la plupart de ces soi-disant "organes" n'ont pour seule rédaction que les valises de leurs promoteurs et pour seul point de vente les couloirs de la HAC ? Comment un régulateur peut-il cautionner des doublons flagrants, où un même individu présente des parutions au contenu identique, tout en fermant les yeux sur les véritables géants de la presse écrite indépendante qui portent l'information nationale à bout de bras ?

III. Appel à la conscience du président de la HAC : Pourquoi protéger les fossoyeurs ?

Monsieur le président de la HAC, la fonction que vous occupez exige la neutralité, l'impartialité et le respect strict des lois de la République. En offrant, le 24 septembre 2026, la salle de conférences de votre institution pour enfanter une structure fantoche baptisée « AGEPI-Renouveau », en voulant imposer une fusion ubuesque et en protégeant des gestionnaires incapables de justifier trois années de subventions, vous portez une lourde responsabilité historique. Protéger des imposteurs qui n'ont jamais écrit un article d'investigation de leur vie, mais qui excellent dans l'art de capter la rente publique, c'est poignarder dans le dos la presse écrite de qualité. Est-ce cela l'héritage que vous souhaitez laisser ? Une régulation transformée en cabinet de placement pour un clan d'incompétents ?

IV. SOS pour la presse écrite en Guinée

Aujourd'hui, la coupe est pleine. Si rien n'est fait, la presse écrite originelle — celle qui s'est bâtie à la sueur du front, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, dans les Kords, MO, Sorms, Kors... et les bouclages exténuants — va s'éteindre sous les coups de boutoir d'un capitalisme de connivence.

Nous lançons un **SOS solennel aux autorités de la transition et au peuple souverain de Guinée** :

•Exigez un audit complet et indépendant des trois années de gestion de l'ancienne équipe de l'AGEPI pour savoir où sont passés les milliards de francs guinéens de la subvention.
•Mettez fin aux interférences extra-administratives de la HAC dans les affaires internes des associations professionnelles.
•Restaurez le mérite et le sérieux en assainissant les listes des bénéficiaires pour que l'argent public aille réellement à ceux qui produisent de l'information, et non à des syndicats d'imposteurs protégés par des parrains égarés.

La vérité est têtue, les archives parlent et le papier de nos journaux restera le témoin incorruptible de ce combat. Le clan aura beau s'agiter et la HAC aura beau couvrir l'inavouable, la justice et la rigueur finiront par triompher.

Mamadou Aliou Diakité
Président de l'AGEPI

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



L'appel du vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal

Lors de l'ouverture officielle de la 10ème législature en Guinée, le vice-président du Parlement sénégalais, l'honorable Elhadj Malick N'Diaye, a invité les députés guinéens à ne pas devenir des acteurs susceptibles de dresser les peuples les uns contre les autres. Pour lui, défendre l'hospitalité ne devrait pas exclure l'exigence de responsabilité ; les deux doivent et peuvent aller ensemble.

« Nous ne devons jamais devenir un prétexte pour dresser un peuple contre un autre. Nous devons avoir le courage de l'élu. Les discours de stigmatisation ou de xénophobie n'ont leur place ni au Sénégal ni en Afrique. (...) Il n'y a aucune contradiction entre ces deux exigences : nous pouvons daéfendre l'hospitalité et exiger la responsabilité. Nous pouvons préserver la fraternité et respecter la loi. Nous pouvons ouvrir nos cœurs sans renoncer à la souve-

Sénégal

L'écrivain Cheikh Hamidou Kane inhumé à Dakar, les hommages se poursuivent



L'écrivain sénégalais Cheikh Hamidou Kane a été inhumé dimanche 4 octobre à Dakar. Décédé samedi soir à l'âge de 98 ans, l'auteur de *L'Aventure ambiguë* repose désormais au cimetière musulman de Yoff. Peu avant son inhumation, sa famille et le gouvernement sénégalais lui ont rendu hommage lors d'une cérémonie de levée du corps à la morgue de l'hôpital Fann, en présence de centaines de personnes. Au [Sénégal](#), pas de discours trop long ni beaucoup d'orateurs. La cérémonie a été de courte durée, mais empreinte d'émotion, rapporte notre correspondante à Dakar, Fadima Sy.

Dans la cour de la morgue de l'hôpital Fann, devant la dépouille de Cheikh Hamidou Kane, sa famille s'est exprimée par la voix de son aîné, Abdoulaye Elimane. « Quand nous l'avons vu jeune, nous l'avons vu dans la force de l'âge. Nous l'avons vu âgé et même très âgé, jusqu'à ses 98 ans. Et il me semble qu'il n'a jamais cessé de cultiver les qualités suivantes : la modestie, la discrétion et une très grande générosité. » Au premier rang, le Premier ministre, accompagné de cinq ministres, a présenté les condoléances de la nation. « Le chef de l'État ne manquera pas, à son retour de voyage, de venir témoigner sa compassion à la famille. Puisque nous avons perdu aujourd'hui un grand homme. Nous aurions voulu qu'il soit encore parmi nous, mais je pense que ce que Dieu a fait, c'est que la mort précède la vie, comme on le dit dans les Livres saints », indique Ahmadou Alhaminou M. Lo. « "L'Aventure ambiguë" est un livre qui vous transforme » Depuis l'annonce de sa disparition, les hommages se multiplient. Le président Bassirou Diomaye Faye avait été l'un des premiers à réagir

à la mort de Cheikh Hamidou Kane, saluant la mémoire d'un « [géant des lettres africaines](#) » et d'un « serviteur dévoué de la nation ». Écrivain et homme d'État sénégalais, Cheikh Hamidou Kane aura été le témoin de près d'un siècle d'histoire africaine, de la colonisation aux indépendances et à la construction des États souverains. Il laisse derrière lui un important héritage politique, intellectuel et culturel. Il est surtout connu pour *L'Aventure ambiguë*, grand classique de la littérature africaine. « Un livre qui vous transforme ! », confie à Sidy Yansané l'écrivaine sénégalaise Fatimata Diallo Ba, professeure de lettres aujourd'hui à la retraite, qui avait rencontré Cheikh Hamidou Kane il y a quelques années. Cheikh Hamidou Kane a vraiment contribué à mon éveil intellectuel, à moi et à des générations entières. La question qu'il a posée dans *L'Aventure ambiguë*, c'est une question qui n'est absolument pas résolue, qui nous apprend à penser notre rapport au monde, à la modernité, à nos racines.

RFI

Mali

La reprise de Kidal «consolide» la Transition



Au Mali, l'armée et ses partenaires russes de l'Africa Corps ont réinvesti mardi 6 octobre la ville de Kidal, dans le nord du pays, moins de six mois après en avoir été chassés par les indépendantistes du FLA et leurs alliés jihadistes du Jnim, liés à al-Qaïda. Cette victoire de prestige a été acquise sans même avoir à combattre, les groupes armés s'étant retirés avant l'arrivée de l'armée.

Elle consacre un rapport de force, conforte les autorités de transition au pouvoir, soulève des interrogations sur le rôle de l'Algérie et crée de nouveaux défis pour Bamako.

Dans un communiqué diffusé mardi soir, le gouvernement de transition salue sobrement la « consolidation » de son dispositif à Kidal - « une perspective favorable au retour progressif de l'administration » et « à une vie normale » - et laisse les discours triomphalistes à ses influenceurs, dans les médias et sur les réseaux sociaux. Une habile manière d'effacer du récit officiel l'humiliante défaite d'avril dernier et le contrôle de la ville par les indépendantistes du FLA et les jihadistes du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jnim), liés à al-Qaïda - qui aura, de fait, duré moins de six mois.

Démonstration de force

Outre leur dispositif à Kidal, ce sont les militaires au pouvoir à Bamako qui sortent « consolidés » de cette séquence, la lutte contre les « groupes terroristes » leur tenant lieu de légitimité en lieu et place d'élections depuis plus de six ans. Le gouvernement de transition précise d'ailleurs que « les opérations en cours s'inscrivent dans le cadre de l'exercice effectif de la souveraineté de l'État ».

Dans un communiqué distinct, l'armée indique « poursuivre » son « offensive d'envergure » dans la région : en toute logique, les soldats maliens et leurs partenaires russes devraient rapidement reprendre Tessalit, qu'ils avaient également désertée en avril dernier. Dans une inversion des rôles presque parfaite, cette fois, ce sont les combattants du FLA et du Jnim qui leur laissent le champ libre.

La reprise de Kidal est donc d'abord une démonstration de force : une fois encore, c'est leur supériorité aérienne qui a offert la victoire à l'armée malienne et à l'Africa Corps russe, qui ont pilonné Kidal - ville et région - pendant des mois, et davantage encore ces derniers jours,

obligeant le FLA et le Jnim à se replier sans même tenter de combattre.

« La main invisible de l'Algérie »

Autre enseignement : le rapprochement Alger-Bamako, depuis cet été, réussit au régime malien. De toute évidence, Alger n'a pas réussi à convaincre Bamako du bien-fondé d'une solution politique et négociée.

Certains cadres du FLA décrivent même la perte de Kidal comme une conséquence « indirecte » de ce rapprochement et dénoncent « la main invisible de l'Algérie », « prête à tout pour séduire la junte ». Alger se sentirait menacée par l'influence grandissante au Sahel du clan libyen Haftar, ainsi que du Maroc, et se montrerait plus flexible avec les autorités de Bamako pour rester dans le jeu - en tolérant davantage les frappes de drone à sa frontière, par exemple.

Si l'absence totale de toute velléité d'opposition de la part des groupes armés suscite des interrogations chez de nombreux observateurs, les cadres du FLA interrogés par RFI réfutent toutefois toute consigne ou pression directe de la part d'Alger.

Pour justifier ce « retrait stratégique », le FLA invoque la protection « des rares populations encore présentes » à Kidal, mais aussi la préservation de ses hommes, armements et véhicules. Ses dirigeants insistent également sur le côté « temporaire » de ce retrait et promettent de nouvelles batailles. « Nous suivons notre agenda, pas le leur », martèle un cadre du FLA. « Le retrait a été décidé en concertation avec le Jnim », assure un autre.

RFI



Fête nationale en Guinée

Une exposition rend hommage aux «compagnons de l'indépendance»

C'est la fête nationale ce vendredi en Guinée, qui a obtenu son indépendance le 2 octobre 1958, quatre jours après le « non » au référendum sur le projet de communauté franco-africaine du général de Gaulle. Pour l'occasion, le gouvernement a consacré une exposition à l'histoire du pays, qui met à l'honneur les « *compagnons de l'indépendance* », ces leaders politiques qui ont mené la Guinée vers la liberté aux côtés de Sékou Touré. Le dramaturge Fodéba Keita, l'homme politique Saïfoulaye Diallo, le syndicaliste Koumandian Keita, la femme politique Loffo Camara... Autant de figures que l'on croise sur les rives du lac Gbassikolo, près du Palais du peuple, au cœur de Conakry.

Si le président Sékou Touré (1958-1984) a incarné l'indépendance de la [Guinée](#), il n'a pas mené seul le pays vers la liberté, rappelle Daouda Tamsir Niane, directeur de la Bibliothèque nationale : « Toutes sont des figures qui ont beaucoup agi pour l'indépendance. On les connaît moins, on les a même quelque part invisibilisées. Mais c'est un devoir de mémoire de parler de ces figures aussi, parce qu'elles ont énormément contribué à la libération de la Guinée, dès les années 1940 et 1950. »

Réhabiliter les figures de l'indépendance

Côte d'Ivoire

Une partie de l'opposition propose une nouvelle Commission électorale après sa dissolution

En Côte d'Ivoire, plusieurs partis d'opposition se sont accordés sur des propositions communes concernant la future institution chargée d'organiser les scrutins, après la dissolution en mai dernier de la Commission électorale indépendante (CEI). Le document, élaboré après plusieurs semaines de concertation, a été remis lundi 5 octobre au ministère de l'Intérieur. Mais les deux principaux partis d'opposition étaient quant à eux absents.

En [Côte d'Ivoire](#), le PPA-CI de [Laurent Gbagbo](#), la CAP-CI, qui comprend notamment le FPI de Pascal Affi N'Guessan, l'ADCI d'Assalé Tiémoko et la plateforme HCE emmenée par l'ancienne première dame Simone Ehivet ont participé aux discussions sur les contours du futur organe électoral.

Depuis l'annonce, en mai dernier, de la [dissolution de la Commission électorale indépendante](#), les partis de l'opposition, très critiques à l'égard de l'ancienne CEI, qu'ils accusaient notamment de partialité, se concertaient pour élaborer une feuille de route commune.

Un organe composé d'« experts »

L'une des propositions, qualifiée d'« exigence » par les partis, concerne la composition de la future institution. L'opposition ne veut pas y voir de « *représentants de partis politiques, du gouvernement ou des pouvoirs publics* ». Elle souhaite au contraire que des « experts » y siègent, afin que la structure « *puisse mener sa mission sans aucune considération partisane* », explique Pascal Affi N'Guessan, président du Front populaire ivoirien (FPI).

« La première exigence, c'est que l'organe chargé des élections soit un organe véritablement indépendant,

Daouda Tamsir Niane s'arrête sur le portrait de Diawadou Barry. Principal opposant au Parti démocratique de Guinée-Rassemblement démocratique africain (PDG-RDA) de Sékou Touré sous la colonisation, il s'est allié à lui face à la France, comme un autre leader, Ibrahima Barry III. Cette unité politique a abouti au score de 95 % au référendum. « Quand le PDG a décidé de voter "non" le 28 septembre, Barry Diawadou, ainsi qu'Ibrahima Barry III, sont partis retrouver les cadres du PDG-RDA pour leur dire qu'ils rejoignent le mouvement du "non" et qu'ils allaient appeler leurs militants à voter "non". Cela a permis une cohésion très forte autour du "non". Le colonisateur n'a pas pu utiliser ces personnalités pour infléchir le vote du "non" et diviser le pays, comme il l'a fait au Niger en soutenant Hamani Diori contre Djibo Bakary. »

Diawadou Barry et Ibrahima Barry III deviendront ministres de Sékou Touré avant d'être, comme de nombreux autres compagnons de l'indépendance, accusés de complot et exécutés par le parti unique. À travers cette exposition, les autorités entendent [réhabiliter toutes les figures](#) de l'accession de la Guinée à la souveraineté.

RFI

neutre et impartial. Ce qui signifie qu'il ne doit pas comprendre des représentants de partis politiques, des représentants du gouvernement, des pouvoirs publics. Il faut aussi que ce soit un organe composé d'experts en matière électorale. », indique-t-il.

Le document prévoit également la création d'un observatoire chargé de surveiller le processus électoral. Pour Charles Blé Goudé, président du Congrès panafricain pour la justice et l'égalité des peuples (Cojep), l'objectif est de « mettre en place un organe consensuel qui puisse éviter à la Côte d'Ivoire des conflits ».

« La Côte d'Ivoire est réputée comme un pays à risque électoral, où il y a des conflits tous les cinq ans. Au moment où je vous parle, il n'y a pas d'élection, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de pression en ce moment, ni de passion. C'est le moment idéal pour qu'on puisse confronter nos idées et que ça puisse accoucher d'un organe consensuel. »

Un consensus difficile au sein de l'opposition

Mais le consensus reste difficile au sein même de l'opposition. Si le PPA-CI de Laurent Gbagbo a participé aux travaux sur le document commun, il n'en est pas officiellement signataire, « pour des raisons de procédure interne au parti », confie l'un de ses cadres. Autre absence : celle du PDCI-RDA.

Le principal parti d'opposition a choisi de transmettre séparément ses propositions de réforme au ministère de l'Intérieur, la semaine dernière. Aucune décision officielle n'a encore été prise par les autorités ivoiriennes sur la composition ou le fonctionnement du futur organe électoral.

RFI